

20 juin 2011

Communiqué de Presse



Fédération Nationale de l'Immobilier

**La FNAIM se félicite de l'abandon de la surtaxe
sur le patrimoine des non-résidents.**

René PALLINCOURT, Président de la FNAIM, se félicite de l'abandon de la disposition visant à surtaxer les résidences secondaires des non-résidents au taux de 20 % de leur valeur locative.

Cette mesure risquait, en effet, de freiner le dynamisme des marchés frontaliers et touristiques. Avant même le vote définitif de la loi, les professionnels de l'immobilier concernés en ressentaient les effets ! Leur clientèle étrangère, en particulier les ressortissants de l'Union Européenne, hésitaient déjà à s'engager dans l'achat d'une résidence secondaire en France.

La FNAIM avait précisé au ministre du Budget, François Baroin, que le manque à gagner lié à la diminution des ventes aux non-résidents pourrait être plus élevé que les recettes attendues par cette surtaxe, sans compter sur les impacts négatifs d'une telle mesure, tant sur l'économie touristique locale que sur le secteur du bâtiment et la rénovation de notre patrimoine.

La FNAIM demeure toutefois vigilante sur les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour équilibrer l'allègement de l'ISF comme, par exemple, la réforme des plus-values sur le foncier constructible non bâti.

CONTACT PRESSE

Service Presse FNAIM
01 44 20 77 31 / 49 / 97
communication@fnaim.fr